

Séance de la Commission Permanente du lundi 25 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq du mois de mars, à quatorze heures, la Commission Permanente du Centre Communal d'Action Sociale s'est réunie à la Maison des Associations de Royan, sous la présidence de Monsieur Denis MOALLIC, Vice-Président du Centre Communal d'Action Sociale de Royan.

Présents :

Mme Marie-Françoise BENOIT, M. Claude DUCHÉ M. Jacques GUIARD, Mme Liliane ISENDICK-MALTERRE, M. MOALLIC, M. Gilbert THULEAU,

Absents excusés : Mme Françoise BAUDE, Mme Isabelle CHATEAU,

Date des convocations : 2 avril 2024

Membres en exercice : 8

Membres présents : 6

Nombre de votants : 6

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

N° 24-049

OBJET : SECOURS ELECTRICITE

Vu l'article R123-19 du Code de l'Action Sociale et des Familles autorisant le Conseil d'Administration à mettre en place une commission permanente,

**LA COMMISSION PERMANENTE
DÉCIDE**

d'accorder un secours financier, à 1 personne, pour le règlement d'une facture d'électricité pour un montant de **220 €**.

La somme sera versée directement à **ENGIE— TSA 87494— 76934 ROUEN cedex 09**.

Certifié exécutoire
compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales, le 8/4/2024

Certifié conforme

Centre Communal d'Action sociale de Royan,

le 8/4/2024

Par délégation du Président,

La Directrice du CCAS

Frédérique SALLES

Fait à ROYAN, le 27 mars 2024

Pour le Conseil d'Administration

Le Président du CCAS

Maire de Royan

Patrick MARENGO



Accusé de réception en préfecture
017-261700116-20240327-DEC-24-049-AR
Date de télétransmission : 08/04/2024
Date de réception préfecture : 08/04/2024